

*Question présentée par le député :*  
*M. Charles Selleger*

*Date de dépôt : 5 décembre 2011*

## **Question écrite**

**Transition en vue du placement en EMS : gaspille-t-on des journées d'hospitalisation ?**

La problématique de l'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie a fait l'objet de la tentative du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), de mettre sur pied le Programme d'accès aux soins (PASS).

Pour de très nombreuses raisons, qui ont été largement discutées en Commission de la santé et en Commission des finances du Grand Conseil, ce projet n'a pas abouti. Ses principaux défauts étaient la lourdeur et le coût du programme ainsi que, de l'aveu même du conseiller d'Etat, l'absence de possibilité de mettre en œuvre son caractère contraignant.

Il n'en reste pas moins que de nombreuses journées-hospitalisation sont susceptibles d'être quotidiennement gaspillées, en particulier dans les structures hospitalières de soins aigus. Un tel phénomène réduirait la disponibilité de ces structures pour des cas qui en relèveraient et entraînerait un surcoût inutile à charge des caisses maladie et des finances publiques.

L'ouverture de lits « EMS de transition » pourrait constituer une solution ne présentant pas de difficulté majeure. Il conviendrait premièrement d'examiner si des disponibilités existent dans les EMS qui sont propriété de l'Etat. En second lieu, on pourrait envisager que des lits disponibles dans l'UATR Villereuse soient affectés à ce système de lits de transition. Enfin, au besoin, de tels lits pourraient être ouverts dans des EMS privés, après accord. Le séjour dans un lit « EMS de transition » devrait avoir une durée maximale suffisante pour permettre un placement définitif dans une structure ordinaire. En revanche, ce séjour ne devrait en aucun cas devenir un placement définitif.

A titre d'illustration, il sied de relever que de telles structures existent, notamment dans le canton de Vaud, sous la dénomination de *Structure de Préparation et d'Attente à l'Hébergement en EMS* (SPAH) ou sous la forme d'une unité du *Centre Universitaire de Traitements et de Réadaptation* (CUTR Sylvana, en l'occurrence). Elles visent précisément à atteindre les objectifs précités : offrir un encadrement adéquat aux personnes âgées hospitalisées en attente d'une place en EMS.

Cela étant, il est primordial, dans un souci d'efficacité, de s'interroger sur les moyens existants. Dans le cas où ils s'avèreraient inexistantes ou simplement insuffisantes, le bénéfice de nouvelles actions visant à éviter tout gaspillage de journées d'hospitalisation, comme par exemple l'ouverture de lits « EMS de transition », ne semblerait pas seulement en termes d'économies financières. Elles permettraient d'offrir beaucoup plus rapidement un lieu de vie mieux adapté aux personnes concernées.

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- 1. Quel est le nombre réel de journées-hospitalisation occupées, au sein des HUG, par des personnes âgées en attente de placement en EMS, en moyenne annuelle ?*
- 2. Existe-t-il des structures adéquates pour ces personnes, permettant de réduire le gaspillage de ces journées-hospitalisation ?*
- 3. Cas échéant, quelles sont les disponibilités de ces structures, quels sont leurs taux d'occupation, quels en sont les coûts journaliers réels et quelles parts sont-elles prises en charge respectivement par l'Etat et les assurances-maladie ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance de la réponse qu'il apportera à la présente question.